



Conseil de Paris des 4, 5,6, 7 juillet 2016

**Amendement rattaché au projet de délibération 2016 DU 1-
Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la
modification générale**

**Relatif au classement du 12, rue Ribière, 19^e, en tant que
périmètre localisé pour un équipement culturel**

**déposé par Aurélie Solans, David Belliard, Anne Souyris et les
élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant que parallèlement au travail de création de logements pour répondre à la forte demande et résorber la crise du logement à Paris, il est central d'avoir une réflexion fine des besoins des parisiens en équipements publics ;

Considérant en effet qu'il faut, dans le cadre d'une politique ambitieuse de construction de logement, accompagner ces créations et maintenir au mieux l'équilibre entre la densité de population et les besoins des habitants en équipement ;

Considérant que la présente modification du Plan Local de l'Urbanisme donne cette possibilité et permet d'inscrire sur des terrains des servitudes localisant des installations d'intérêt général ;

Considérant que le travail de localisation de parcelles susceptibles d'accueillir des équipements publics doit se faire de manière fine et s'appuyer sur les potentiels de chaque secteur ;

Considérant que dans ce cadre, un important travail de recensement de parcelles pouvant être fléchées à direction de la création d'équipements publics a été réalisé lors de l'enquête publique ;

Aussi, sur proposition d'Aurélie Solans, David Belliard, Anne Souyris et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), la parcelle située au 12, rue Ribière, 19^e, est réservée en vue d'un périmètre localisé équipement culturel, et est à ce titre répertoriée dans l'annexe IV du tome 2 du règlement général du Plan Local d'Urbanisme.